



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	12
Représentés :	4
Exprimés :	16
OUI :	16
NON :	0
Abst :	0

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le 07 MARS 2025

ID : 087-218710705-20250306-DEL_2025_04-DE

2025/04

EXTRAIT du Registre des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

4 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 mars, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 27 février deux mil vingt-cinq.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Calomine Benoît, Chauchet Emilie, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Reauly Paola, Sage Pascale

Absents excusés : Casimir Catherine donne procuration à Lavillard Gabrielle, Crespy Benjamin, Crouzit Sébastien donne procuration à Auzemery Laurent, Détienne Aurélien donne procuration à Tricard Béatrice, Gaspard Céline, Pagnou Pascal donne procuration à Ruaud Jean-Luc

Absent : Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Bruyère Nathalie

Objet : Demande de subvention exceptionnelle de l'Union de la Haute-Vienne des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN)

Madame la Maire fait part à l'assemblée du courrier de demande de subvention reçu en janvier 2025 et adressé par l'Union de la Haute-Vienne des DDEN à toutes les Communes dotées d'une école.

Elle rappelle le rôle et l'importance des DDEN : il s'agit, entre autres, de veiller aux bonnes conditions de vie de l'enfant à l'école et autour de l'école, mais aussi de servir de médiateur entre les différents partenaires du système éducatif.

Elle précise ensuite la difficulté à laquelle l'Union de la Haute-Vienne des DDEN est confrontée, à savoir celle d'équilibrer son budget.

Après cet exposé, Madame la Maire suggère de verser une subvention à l'Union de la Haute-Vienne des DDEN et demande à l'assemblée, si elle accepte cette proposition, de statuer sur le montant de cette aide financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE, à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 50 € à l'Union de la Haute-Vienne des Délégués Départementaux de l'Education Nationale ;
- PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2025, article 65748.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, à Nieul le 6 mars 2025

Le secrétaire de séance,
Nathalie Bruyère.

Madame la Maire,
Béatrice Tricard.



